



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 mai 1996

**Cession de terrains à l'ASSEDIC
rue des Prés FAUCHER**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 AVRIL 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 MAI 1996

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,
Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean
PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude
VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Jean-Michel PASSERAULT

Excusés :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Claude VITELLINI.

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Les voies et parties communes du lotissement ROUGIER ont été cédées gratuitement à la Ville par le lotisseur conformément à la délibération du 18 mai 1995.

Suivant cette même délibération, nous pouvons proposer la rétrocession d'une partie du parcellaire cadastré section EN n° 765, 767, 769 aux riverains intéressés.

Je vous propose alors de céder à titre gratuit les terrains cadastrés section EN n° 767 et 769 partie, pour 1770 m² environ à l'ASSEDIC dont les bureaux se situent sur la parcelle voisine, suivant la délimitation figurant sur le plan joint, étant entendu que ces terrains seront aménagés comme espace vert ou de stationnement.

Sur ces parcelles, la Ville conservera un droit d'accès pour entretien d'un collecteur eaux pluviales diamètre 400 mm existant, et d'un collecteur eaux usées à mettre en place afin de raccorder les maisons situées n° 191 à 209 avenue de la Rochelle.

Par ailleurs, la Ville va devenir propriétaire d'un terrain, partie de la parcelle cadastrée EN 779, en échange d'un droit de passage consenti au bénéfice de la SA SORIM.

Ce terrain, d'une superficie d'environ 280 m² peut être cédé à l'ASSEDIC pour la somme de 5000 Francs.

Ces dispositions permettront à l'ASSEDIC d'aménager une vingtaine de places de parking en périphérie de leurs bureaux, et ainsi réduire les difficultés de stationnement avenue Léo Lagrange et rue des Prés Faucher.

L'ASSEDIC bénéficiera d'un droit de passage sur la partie de la parcelle EN 769 restant appartenir à la Ville. Sur ce terrain, l'ASSEDIC aménagera à ses frais exclusifs une voie d'accès et une dizaine de places de stationnement suivant les prescriptions techniques de la Ville de Niort.

Tous les frais se rapportant à la vente de ces terrains (bornage, document d'arpentage, certificat d'urbanisme, acte notarié, ...) seront à la charge de l'ASSEDIC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette cession de terrains aux conditions précitées, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0

Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)